

SERVICE / DIVISION	Bureau des transactions et des investissements immobiliers / Transactions immobilières	No SD SD-2024-1259
OBJET	Autoriser la vente d'une partie du lot 3 105 544 (6 626 329) du cadastre du Québec, située au nord de la rue des Roseaux, incluant la création d'une servitude permanente en faveur de la Ville, moyennant le paiement d'une somme de 15 350 \$ et recommander au conseil d'exclure la partie du lot du domaine public	
No dossier(s) interne(s) : DE-22-219 No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 16-Sainte-Dorothée		
Actions : OFFRE D'ACHAT <p style="text-align: center;">Demande d'achat : Non CT requis : Non</p> <p>Lot(s) P. 3 105 544 (6 626 329)</p> <p>Acquéreur(s) Mme Karen Siklay et M. Steven McGurk</p>		
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)		
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS <p>Le Bureau des transactions et des investissements immobiliers a reçu une offre d'achat concernant un partie du lot 3 105 544 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 47,7 mètres carrés. Il s'agit d'un lot enclavé, non constructible et empiété par les requérants.</p> <p>ATTENDU QUE la propriété des requérants est contiguë au lot 3 105 544 du cadastre du Québec;</p> <p>ATTENDU QUE le Service de l'urbanisme est favorable à la vente de cette partie du lot afin de régulariser une situation d'empiètement qui perdure depuis plusieurs années;</p> <p>ATTENDU QUE le Service de l'environnement et de l'écocitoyenneté est favorable à la vente de la partie de lot;</p> <p>ATTENDU QUE Ville de Laval est propriétaire du lot 3 105 544 pour l'avoir acquis en vertu d'un acte de vente publié le 9 décembre 2005 sous le numéro 12 922 759 du Bureau de la publicité des droits, circonscription de Laval;</p> <p>ATTENDU QUE le BTII vous informe avoir conclu une entente pour la vente d'une partie du lot 3 105 544 (lot projeté 6 626 329) du cadastre du Québec, avec les requérants au montant de 15 350 \$, lequel montant n'est pas inférieur à la valeur marchande estimée en date du 27 juin 2023;</p> <p>ATTENDU QU'une opération cadastrale est requise pour remplacer le lot 3 105 544 du cadastre du Québec par les lots projetés 6 626 329 et 6 626 330 dudit cadastre, laquelle fait l'objet de la demande de permis de lotissement PL-2024-74;</p> <p>ATTENDU QUE l'entente prévoit la création d'une servitude permanente sur une partie du lot 6 626 329 du cadastre du Québec, d'une superficie de 13,9 mètres carrés, nécessaire pour le maintien et l'entretien d'un mur de soutènement;</p> <p>ATTENDU QUE le lot projeté 6 626 329 du cadastre du Québec devra être remembrement à la propriété des acquéreurs;</p> <p>ATTENDU QUE le lot 3 105 544 du cadastre du Québec fait partie du domaine public et que pour aliéner le lot projeté 6 626 329 dudit cadastre, il doit être exclu de celui-ci;</p> <p>ATTENDU QUE cette vente est consentie sans garantie légale, aux risques et périls des acquéreurs;</p> <p>ATTENDU QUE les frais notariés et de radiation, s'il y a lieu, sont à la charge des acquéreurs.</p>		
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS		
ASPECTS FINANCIERS Considérant que ce lot avait été cédé à la Ville en vertu des articles 117.1 à 117.16 de la LAU, le produit de disposition sera affecté au Fonds de parcs et terrains de jeux.		

SERVICE / DIVISION	Bureau des transactions et des investissements immobiliers / Transactions immobilières	No SD SD-2024-1259
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS		
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES NE S'APPLIQUE PAS		
CADRE NORMATIF NE S'APPLIQUE PAS		
REMARQUE(S)		
<p>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</p> <p>de vendre à Mme Karen Siklay et M. Steven McGurk, leurs représentants, successeurs ou ayants droit, une partie du lot 3 105 544 (lot projeté 6 626 329) du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 47,7 mètres carrés, pour la somme de 15 350 \$, incluant la création d'une servitude permanente sur une partie du lot projeté 6 626 329 du cadastre du Québec, d'une superficie de 13,9 mètres carrés, le tout tel que montré et décrit aux plan et description technique préparés par M. François Beauséjour, arpenteur-géomètre, le 9 janvier 2024 sous le numéro 7443 de ses minutes, les frais notariés et de radiation, s'il y a lieu, étant à la charge des acquéreurs, le tout selon les conditions mentionnées dans la promesse d'achat;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.</p> <p>d'approuver le remplacement du lot 3 105 544 du cadastre du Québec par les lots projetés 6 626 329 et 6 626 330 dudit cadastre, montrés sur le plan préparé par M. François Beauséjour, arpenteur-géomètre, le 14 mars 2024 sous le numéro 7472 de ses minutes, conditionnellement à la présentation de ce plan au ministère de l'Énergie et des ressources naturelles dans les 6 mois suivants la délivrance du permis de lotissement PL-2024-74;</p> <p>d'autoriser la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.</p> <p>de recommander au conseil d'exclure une partie du lot 3 105 544 (lot projeté 6 626 329) du cadastre du Québec du domaine public.</p>		